cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alevesque@csslaval.gouv.qc.ca
https://www.cadre21.org/membres/76eef102ff2718a3ad9e2ffb

Date d'obtention : 2023-10-10 15:39:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Qu'en aucun cas, je dois prendre connaissance des vidéos ni photos et ce, même si c'est pour déterminer l'ampleur du matériel. Les questions de la trousse sexto sont formulées de façon neutre et servent à déterminer la nature, l'étendue ainsi que les intentions des sextos sans avoir à visionner quoi que ce soit.
La trousse sexto est une sorte de mode d'emploi, de marche à suivre universelle dans le cas où nous avons à faire à du matériel de pornographie juvénile. Elle permet une uniformité des interventions et permet que chacun joue le rôle qui lui est confié (milieu scolaire, milieu policier, milieu judiciaire) et travaille en partenariat avec les autres milieux de façon à limiter les dégâts, protéger les victimes, intervenir rapidement (4 jours) et dans le plupart des cas, limiter les mesures judiciaires.
La trousses contient un questionnaire à faire remplir aux jeunes concernés. Chaque jeune doit remplir ce questionnaire seul et ce, même s'il s'agit d'un cas de malveillance. Les réponses permettront de déterminer s'il s'agit bel et bien de sexto. Dans le cas positif, la trousse nous dirige vers les interventions à suivre.
Elle contient également des renseignements à fournir aux parents dans le but de les aider dans cette situation et leur permettre d'être bien outillé pour soutenir leur jeune.
Lorsque nous soupçonnons qu'un cellulaire contient du matériel pornographique, nous sommes en mesure de confisquer le dit cellulaire afin d'éviter la propagation. Il faut alors utiliser le sac fourni à cet effet dans la trousse d'intervention.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervenir de la bonne façon dans un cas de possession, diffusion ou production de matériel pornographique juvénile.
Comprendre quelles sont les étapes d'intervention et le rôle de chacun des intervenants des différents milieux (scolaire, policier, judiciaire).
Me protéger en ne cherchant pas à voir le contenu mais bien à utiliser la trousse afin de suivre les étapes d'intervention.
Le questionnaire fourni dans la trousse se chargera de déterminer s'il s'agit de sexto sans que j'ai besoin de voir quoi que ce soit puisque cette action m'incrimine.
Agir de façon universelle afin d'accélérer le processus d'intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais prendre connaissance des vidéos/photos.
À me référer rapidement à la trousse sexto qui me guide dans mes étapes d'intervention.
Lorsqu'un jeune m'informera d'une situation impliquant du matériel pornographique, je saurai que je ne dois pas poser de questions afin de recevoir des réponses détaillés et ainsi nuire au travail des partenaires (policier, dpcp). Ce sera au questionnaire à déterminer s'il s'agit bel et bien de matériel de pornographie juvénile.
Je sais maintenant que lorsque plusieurs jeunes sont concernés, je dois intervenir de façon individuelle de façon à ce que chacun ne contamine pas la version de l'autre.
Demander aux jeunes concernés de garder cette situation confidentielle afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime.